MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ▪ 450 774-3141 ▪ admin@mrcmaskoutains.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation
Projet de règlement numéro 22-610

Avis public est donné par la soussignée que le **mercredi 31 août 2022, à 18 h 30**, à la salle 114 du centre culturel Humania Assurance, situé au 1675, rue Saint-Pierre, à Saint-Hyacinthe, la commission créée par le conseil de la MRC des Maskoutains en vertu de la résolution numéro 22-07-227, adoptée le 13 juillet 2022, en conformité avec l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, tiendra une assemblée publique sur *le projet de règlement numéro 22-610 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Fonction Industrie 2 dans l'aire d'affectation Semi-urbaine SU3 - Commerciale)*.

Lors de cette assemblée publique, la commission expliquera la modification proposée et ses effets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le *projet de règlement numéro 22-610 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Fonction Industrie 2 dans l'aire d'affectation Semi-urbaine SU3 - Commerciale)*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe et au bureau municipal des municipalités situées sur le territoire de la MRC des Maskoutains, durant les heures régulières d'ouverture.

Résumé du projet de règlement :

Le règlement a pour objet d'ajouter au Schéma d'aménagement révisé la fonction « Industrie 2 » dans les fonctions et usages dominants autorisés dans l'aire « Affectation Semi-urbaine SU3 » de la Ville de Saint-Pie. Cet ajout implique également le changement du nom de l'aire d'affectation au Schéma d'aménagement révisé, dont l'aire d' « Affectation Semi-urbaine SU3 – Commerciale » est remplacé par l'aire d'« Affectation Semi-urbaine SU3 – Commerciale et industrielle ».

Donné à Saint-Hyacinthe, le 19e jour du mois de juillet 2022.

La greffière,

g. Matte

Me Geneviève Matte, avocate